



SNUipp-FSU12
Les corniches de Bourran
8, rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05 65 78 13 41
Mail : snu12@snuipp.fr

Rodez, le mercredi 25 mars 2020

à Madame l'Inspectrice ou Monsieur l'Inspecteur
de l'Education Nationale
de circonscription
du département de l'Aveyron

Objet : Demande aux enseignants et enseignantes de se rendre dans les écoles pour échanger des documents scolaires avec les familles

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,

Dans le cadre du maintien du lien scolaire avec les élèves et leurs familles, des professeurs de notre département ont été appelés par leur IEN à se rendre une fois par semaine dans leur école pour échanger des documents pédagogiques avec les familles dépourvues de moyens de communication dématérialisés. Il s'agit de la mise en œuvre des consignes et propos du Ministre de l'Education Nationale entendus dans les médias et répercutés par votre hiérarchie. A ce sujet, nous tenons à vous rapporter les propos de Monsieur le Recteur dans un courriel adressé le 24 mars à l'ensemble des personnels de l'académie de Toulouse : « *Dans un moment aussi exceptionnel que celui que nous vivons, la priorité sanitaire continue de commander les déplacements au strict nécessaire.* »

Pour nous, ces injonctions enfreignent les règles de plus en plus strictes de confinement destinées à freiner la propagation du virus et à protéger les personnes. Si des collègues avaient la mauvaise idée de les mettre en œuvre, elles les exposeraient ainsi directement à la contamination ainsi que les familles de leurs élèves. Nous savons aujourd'hui que, dans le Haut-Rhin, des échanges de documents pédagogiques tels que préconisés ici, ont été à l'origine d'un cluster, de plusieurs contaminations et hospitalisations. Il s'agit là d'un maintien du lien scolaire à tout et à n'importe quel prix, plaçant l'activité scolaire au dessus de la santé et de la protection des personnes.

Dans le contexte actuel de crise majeure sanitaire, ce sont pour nous des consignes irresponsables aux conséquences potentiellement gravissimes voire mortifères. Rien ne peut justifier de telles prises de risques et surtout pas la transmission dérisoire de quelques activités scolaires.

Par ailleurs, les familles qui participeraient à ces échanges sont appelées à cocher le motif "déplacement familial impérieux" sur l'attestation de déplacement dérogatoire : Qui peut croire que l'échange de documents pédagogiques dans le contexte actuel pourrait constituer un motif de déplacement familial impérieux ? il s'agit bien là aussi d'un véritable détournement du principe de confinement et de ses dérogations légales.

Aussi, les directeurs et directrices sont appelés à compléter en leur nom une attestation de déplacement dérogatoire spécial pour la transmettre aux familles concernées afin qu'elles puissent se déplacer jusqu'à l'école. Les directrices et directeurs qui auraient là aussi la mauvaise idée de satisfaire à cette consigne, contribueraient directement à valider par un écrit le déplacement des familles, leur

exposition aux risques de contamination, voire à les y inciter. C'est là une lourde responsabilité qui leur est demandée de porter.

Nous vous invitons, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur à ne pas relayer ces demandes insensées auprès des professeurs de votre circonscription, à privilégier simplement la sécurité et la santé des personnes, le bon sens, celui qui donne la priorité à la vie, à nos vies.

Soyez assurés, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, de notre profond attachement au Service Public d'Education et au dialogue social.

Stéphanie Massol



Pour le SNUipp-FSU12,
Les Co-secrétaires départementaux,
Antoine Cantais

